

## SEANCE DU 17 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 05/10/2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MASSÉ, DURAND-MASSÉ, AMIRAUT, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUERIN, GRENAT, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.  
Conseillers absents excusés: Guy MONTIER, Benoît VANDENDORPE, Jean-Bernard ALLUIN, Maud BERTIN, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE  
Conseillers votants : 10  
Secrétaire de séance : David MASSÉ

### **Préambule**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 29 août 2019. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2019/31 Décision modificative n°4 – Budget principal**

Le Conseil municipal,

Considérant que les illuminations de Noël nécessitent la pose d'un poteau béton aux Mariaux ;

Considérant que les crédits du programme P187 Matériel Illuminations de Noël sont insuffisants ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Programme 187 Matériel Illuminations de Noël

Compte 2188 Autres immobilisations corporelles + 360.00 Euros

Programme 189 Matériel technique

Compte 2158 Autres installations, matériel - 360.00 Euros

**APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2019.

### **2019/32 Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la MFR de Bourgueil a déposé une demande de subvention pour l'année scolaire 2019-2020. Elle participe au service public de formation en proposant l'alternance et une gestion associative familiale.

La MFR accueille une jeune de la commune pour un CAP AEPE (Petite enfance).

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention à la MFR de Bourgueil d'un montant de 80.00 Euros.

Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2019 au compte 6574.

#### **2019/33 Adhésion Syndicat Intercommunal Cavités 37**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 18 avril 2019, les élus ont décidé d'adhérer dans l'année au Syndicat Intercommunal Cavités 37 afin d'obtenir des conseils et des aides pour envisager des travaux éventuels.

Le Syndicat assure une assistance technique gratuite aux communes adhérentes. Cette prestation peut concerner une aide pour l'élaboration des PLU, une étude générale de coteau, un diagnostic de caves sous voirie, une assistance à la gestion des sinistres...

La cotisation pour adhérer à ce syndicat s'élève à 0.74 € par habitant pour l'année 2019 et révisée tous les ans (+0.01 € + inflation).

Il est également nécessaire de nommer deux délégués (un titulaire et un suppléant) pour siéger lors des Assemblées Générales.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au Syndicat Intercommunal Cavités 37.
- **DESIGNE** Monsieur AMIRAULT Gérard Délégué titulaire et DOREAU Philippe Délégué suppléant.

#### **2019/34 Modification zone 30 rue des Ecoles**

L'aménagement de la place de l'Ecole a mis en exergue l'obligation de sécuriser davantage les écoliers compte-tenu du nombre important de véhicules au cours des plages horaires d'ouvertures et fermetures des portes de l'école primaire.

Une « zone 30 » est déjà effective de la RD 18 au milieu de la rue des Ecoles. Il est nécessaire de la prolonger jusqu'à la rue de Cambraye.

La signalisation se fera par un marquage au sol et le déplacement des panneaux de début et fin de zone.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de prolonger la « zone 30 » de la rue des Ecoles.

#### **2019/35 CLECT Compétence Transports Scolaires**

Suite à la fusion des 3 communautés de communes, la CC Touraine Val de Vienne devait harmoniser la compétence « transports scolaires » avant le 01/01/2019. Ainsi lors du Conseil communautaire du 29/10/2018, les élus ont approuvé l'extension de la compétence « transports

scolaires » sur le territoire de l'ancienne communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine.

L'arrêté préfectoral n°181-261 en date du 19/12/2018 entérine cette modification de compétence tout en indiquant expressément que la prise d'effet de cette compétence n'aura lieu que le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Les membres de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est donc réunie le mardi 24 septembre 2019 afin de calculer le transfert de charges inhérent à cette compétence. Il s'agit de déterminer quels montants annuels (en 2016-2017-2018) chaque commune concernée consacrait au titre de cette mission de transports scolaires soit au SITSSMT (communes de Neuil, Noyant de Touraine, Sainte-Maure-de-Touraine et Saint-Epain), soit au SIEPVV (communes de Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Nouâtre, Ports sur Vienne et Pussigny), soit en direct (Antogny le Tillac, Rilly sur Vienne et Pouzay), en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire expose le rapport de la CLECT (ci-joint en annexe) aux conseillers municipaux.

Il rappelle que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (7<sup>e</sup> alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du CGI).

Ces délibérations doivent être prises, au plus tard, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT.

Pour la commune de Marcilly-sur-Vienne, le montant des charges transférées pour une année pleine sera de 1 433.03 € à partir de 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 24 septembre 2019.

#### **2019/36 Adressage habitat**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015, en réponse à une demande de La Poste, l'adressage avait été modifié pour numéroter les habitations dans les lieudits comportant plusieurs habitations, ce qui s'était traduit par la création des rues dans le hameau des Perrières (Cassine, Lavoir, Pelteraux). En 2019, le déploiement de la fibre optique par TDF impose que la numérotation des habitations soit étendue aux lieudits comportant une seule habitation.

Monsieur le Maire fait remarquer également que la Poste n'a pas traité correctement les données que la commune lui avait communiquées en 2015 suite aux modifications d'adressage :

- La création des voies des Perrières a été entachée de plusieurs erreurs générant des difficultés pour les habitants et imposant de nombreux échanges.
- Aucune modification n'a été enregistrée dans la BAN (Base Adresse Nationale), interdisant toute géolocalisation par GPS.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de résilier le contrat d'aide à la numérotation pour manquement à leur prestation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture de compte sur le Guichet Adresse IGN V2 pour gérer directement ses adresses
- **VALIDE** les modifications d'adresse selon le tableau suivant :

			Adresse actuelle			Adresse modifiée
Localisation	Parcelle cadastre	N°	Voie	N°	Suffixe	Voie
Bourg	ZH0138	2	Les Noraies	2		Allée des Noraies
Bourg	ZH0139	4	Les Noraies	4		Allée des Noraies
Bourg	ZH0137	6	Les Noraies	6		Allée des Noraies
Bourg	ZH0136	8	Les Noraies	8		Allée des Noraies
Bourg	ZH0148	10	Les Noraies	10		Allée des Noraies
Bourg	ZH0147	12	Les Noraies	12		Allée des Noraies
Bourg	ZH0146	14	Les Noraies	14		Allée des Noraies
Bourg	ZH0145	16	Les Noraies	16		Allée des Noraies
Bourg	ZH0144	18	Les Noraies	18		Allée des Noraies
Bourg	ZH0143	20	Les Noraies	20		Allée des Noraies
Bourg	ZH0142	22	Les Noraies	22		Allée des Noraies
Bourg	ZH0141	24	Les Noraies	24		Allée des Noraies
Bourg	AC0030	9	Le Parc	11		Rue de la Cave
Bourg	ZE0017		La Croix de La Motte	4		Rue de la Croix de La Motte
Bourg	AB0276	2	Rue de la Fontaine	2	ter	Rue de la Fontaine
Hameau	ZK0020	2	Rue du Lavoir	2	bis	Rue du Lavoir
Lieudit	ZD0025		Cambraye	1		Cambraye
Lieudit	ZD0092		La Boulainerie	1		La Boulainerie
Lieudit	ZL0060		La Brosse	1		La Brosse
Lieudit	ZK0066		La Garde	1		La Garde
Lieudit	ZM0024		La Grand Maison	1		La Grand Maison
Lieudit	ZH0029		La Groie	2		La Groie
Lieudit	ZL0033		La Reinerie	1		La Reinerie
Lieudit	ZI0176		La Rochellerie	2		La Rochellerie
Lieudit	ZI0174		La Rochellerie	4		La Rochellerie
Lieudit	ZL0056		La Volière	2		La Volière
Lieudit	ZL0078		La Volière	4		La Volière
Lieudit	ZH0028		Le Breuil	1		Le Breuil
Lieudit	ZI0087		Le Colombier	2		Le Colombier
Lieudit	ZH0108		Le Petit Peuil	1		Le Petit Peuil
Lieudit	ZH0109		Le Petit Peuil	3		Le Petit Peuil
Lieudit	ZH0101		Le Petit Peuil	6		Le Petit Peuil
Lieudit	ZE0020		Le Port de Nouâtre	1		Le Port de Nouâtre
Lieudit	ZD0109		Les Brillons	1		Les Brillons
Lieudit	ZC0017		Les Gains	2		Les Gains
Lieudit	ZB0034		Les Granges	2		Les Granges
Lieudit	ZB0034		Les Granges	4		Les Granges
Lieudit	ZK0039		Les Ourillaux	1		Les Ourillaux
Lieudit	ZB0036		Les Plantes	2		Les Plantes
Lieudit	ZM0040		Les Savaris	1		Les Savaris

- **DENONCE** le contrat n°436920 de la Poste.

**2019/37 Convention d'aménagement des points de regroupement pour la collecte des OM**

L'aménagement des points de regroupement pour la collecte des Ordures Ménagères (OM) demande à chaque commune de réaliser des plateformes qui doivent être approuvées par le SMICTOM ;

Après analyse, la commune devra disposer de 14 points de regroupement. Certains étant déjà existants, ils ne feront pas l'objet de plateformes mais 9 seront nécessaires selon la liste suivante :

- Les Bouctonnières aire de 2m2 face à l'entrée du hameau
- Impasse de la motte aire de 2.7m2 à l'intersection de l'impasse et de la RD18
- Les Martins aire de 2m2 à l'emplacement existant
- Peuil aire de 2m2 à l'intersection Côte de Peuil/ Petit et Grand Peuil
- Les Petites Places aire de 2.7 m2
- Les Fours à chaux aire de 2.7 m2
- La Venaudière aire de 2m2
- Les Besnaux aire de 2m2 à l'intersection des Besnaux/ Route de Luzé
- Les Perrières, aire de 4.05m2

Une convention d'aménagement des points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères doit être mise en place entre la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) et la commune. Elle va définir les modalités de reversement aux communes, par la CCTVV de l'aide du SMICTOM du Chinonais et du versement de celle de la CCTVV dans le cadre de la réalisation des aménagements des points de regroupement par les communes pour la collecte des ordures ménagères.

Les modalités financières seront les suivantes :

L'aide financière du SMICTOM sera de 100 € par point de regroupement et celle de la CCTVV de 50 € avec un plafond maximum de 750 € par commune.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les points de regroupements nécessitant une plateforme.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'aménagement des points de regroupement avec la CCTVV.

**Informations**

**Ecole de Marcilly :**

Inauguration de l'orchestre à l'école le lundi 4 novembre à 18h30 – Salle des fêtes

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

*Le Maire*  
**Thierry BRUNET**

**Séance du 17 OCTOBRE 2019 : liste des délibérations et tableau des visas**

2019/31	Décision modificative n°4 – Budget principal
2019/32	Demande de subvention
2019/33	Adhésion Syndicat Intercommunal Cavités 37
2019/34	Modification zone 30 rue des Ecoles
2019/35	CLECT Compétence Transports Scolaires
2019/36	Adressage habitat
2019/37	Convention d'aménagement des points de regroupement pour la collecte des OM

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	<i>Absent excusé</i>
MASSÉ David	
VANDENDORPE Benoît	<i>Absent excusé</i>
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAUT Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	<i>Absente excusée</i>
ALLUIN Jean-Bernard	<i>Absent excusé</i>
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	